



Ville de Durbuy

# Conseil communal

Durbuy, le 16 janvier 2023.

Extrait du CDLD

Art. L1122-13 - Par. 1<sup>er</sup>. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

## Avis à la population

Monsieur, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons de la tenue d'une séance du Conseil communal de la Ville de Durbuy qui aura lieu le **lundi 30 janvier 2023 à 20h00 à la salle du Conseil communal à Barvaux/Ourthe.**

Le Directeur Général

Olivier BRISBOIS

Par le Collège,

Le Bourgmestre

Philippe BONTEMPS

## SÉANCE PUBLIQUE

1. Remise du diplôme du mérite du travail à Madame Sarah BAYET
2. Informations
3. Approbation des procès-verbaux des séances du 19/12/2022 (séance conjointe commune/cpas et séance ordinaire)
4. Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal du 12/12/2022. Communication
5. Règlement général de police - Adoption
6. Régie Communale Ordinaire ADL - Budget 2022
7. MEDIATION COMMUNALE - Accord de collaboration entre le médiateur commun à la Communauté Française et à la Région wallonne et la Commune de Durbuy
8. Octroi et contrôle de subvention - Relais pou la Vie Durbuy 3 et 4 juin 2023 - octroi
9. Règlement-taxe documents administratifs.
10. PCDR - Aménagement et équipement du site du parc Roi Baudouin. Réfection des allées. Conditions du marché.
11. PCDR - Aménagement et équipement du site du parc Roi Baudouin. Caméras.
12. Réparation des joints de pavés différents villages. Approbation décompte final.
13. Cœur de village - 2022-2026. Auteur de projet et Coordinateur sécurité santé. Approbation des conditions et du mode de passation.
14. Reconstruction et délocalisation des installations du football de Heyd. Auteur de projet. Approbation des conditions et du mode de passation.
15. Transformation ancien couvent Oblats - CPAS. Approbation des conditions et du mode de passation.
16. ASBL Atelier Environnement. Renouvellement de la concession de missions d'intérêt général.
17. ASBL Atelier Environnement. Convention de gestion des salles de l'ancienne laiterie de Tohogne.

18. Service Patrimoine. Conclusion d'un bail emphytéotique avec l'asbl Immobilière
19. Service Patrimoine. Reprise de voirie au lotissement Tassigny - cession gratuite à la Ville de Durbuy et constitution de servitudes. Projet d'acte - Approbation
20. Réalisation ou adaptation d'un thème WordPress devant répondre à la charte graphique du nouveau logo de la Commune de Durbuy. Approbation des conditions et mode de passation.
21. Régie foncière. Approbation du devis des travaux non subventionnables. Cantonnement de Marche-en-Famenne, devis SN/932/6/2023
22. Régie foncière. Convention de Mise à disposition à titre gratuit du rez-de-chaussée de la Maison dite « de l'instituteur » d'Izier au profit de l'enseignement communal.
23. Régie foncière. Vente de parcelle agricole à Heyd (Bois Gérard). Décision de principe
24. Régie foncière. Vente de 6 parcelles au Val de L'Ourthe. Décision de principe et conditions de la vente
25. Recrutement - Ouvrier (H/F/X/) technicien de surface/cuisinier pour les crèches en CDI à temps partiel- Réserve de recrutement - Conditions
26. Recrutement - agent administratif (H/F/X/) pour le service Finances à temps plein CDI - Réserve de recrutement - Conditions
27. Appel à projet POLLEC 2022 (RH). Candidature et engagement.
28. Motion demandant la libération du Tournaisien Olivier VANDECASTEELE détenu en Iran

#### **HUIS CLOS**

29. Personnel Enseignement - Désignations - Ratification
30. Service du Personnel - Nomination d'un agent administratif D4 pour le service des ressources humaines. Désignation
31. Personnel. Service Finances. Octroi de pension : [REDACTED]
32. Action en justice - Ville de DURBUY contre [REDACTED] - Acquiescement
33. Personnel - Frais de parcours de [REDACTED] - Application forfaitaire 2023